

Compléter le volet médical

Conforme au dossier unique national réglementaire, il n'est **accessible qu'aux médecins**.

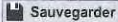
Les éléments médicaux que vous indiquerez auront une incidence sur la possibilité d'admission dans certains EHPAD, EHPA, USLD.

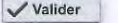
Compléter le volet autonomie

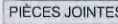
Accessible aux professionnels de santé autorisés.

Vous pouvez remplir ou vérifier la grille d'autonomie (décret AGGIR 2008-821).

Enregistrer et valider

 **Sauvegarder** Le bouton «sauvegarder» vous permet d'enregistrer le dossier et d'y revenir.

 **Valider** Cliquez sur le bouton «Valider» en haut de la page dès que le volet médical est complètement renseigné.

 **PIÈCES JOINTES** La rubrique Pièces jointes vous donne la possibilité de joindre des documents complémentaires (ordonnances, courriers spécialisés de votre patient).

Établissements d'hébergement

Vous pouvez effectuer la recherche d'établissements et l'envoi en passant par la rubrique «Gérer les demandes d'établissements».



Vous recherchez un établissement d'hébergement pour personnes âgées pour vous ou pour une personne de votre entourage ?

ViaTrajectoire est là ! Effectuez votre démarche en toute confiance. Grâce à ce logiciel sécurisé, vos demandes d'admission sont simplifiées.

Les avantages

- ▶ **Un dossier d'admission unique**, en ligne, accepté par tous les établissements d'hébergements pour personnes âgées,
- ▶ **Un moteur de recherche multicritère**: proximité géographique, budget, type d'hébergement et de soins,
- ▶ **Un service public, gratuit, confidentiel et sécurisé**, accessible à votre médecin traitant.

www.viatrajectoire.fr

ViaTrajectoire
Une orientation personnalisée

POITOU-CHARENTES



Rechercher et effectuer les démarches d'entrée en établissement(s) d'hébergement pour personnes âgées sur Internet

ViaTrajectoire

projet développé par les *Départements* et l'*Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes*, pour la gestion de votre dossier d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées.

Un service public gratuit, confidentiel et sécurisé

ars
Agence Régionale de Santé
Poitou-Charentes

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

la Charente Maritime

DEUX-SÈVRES
LE DÉPARTEMENT

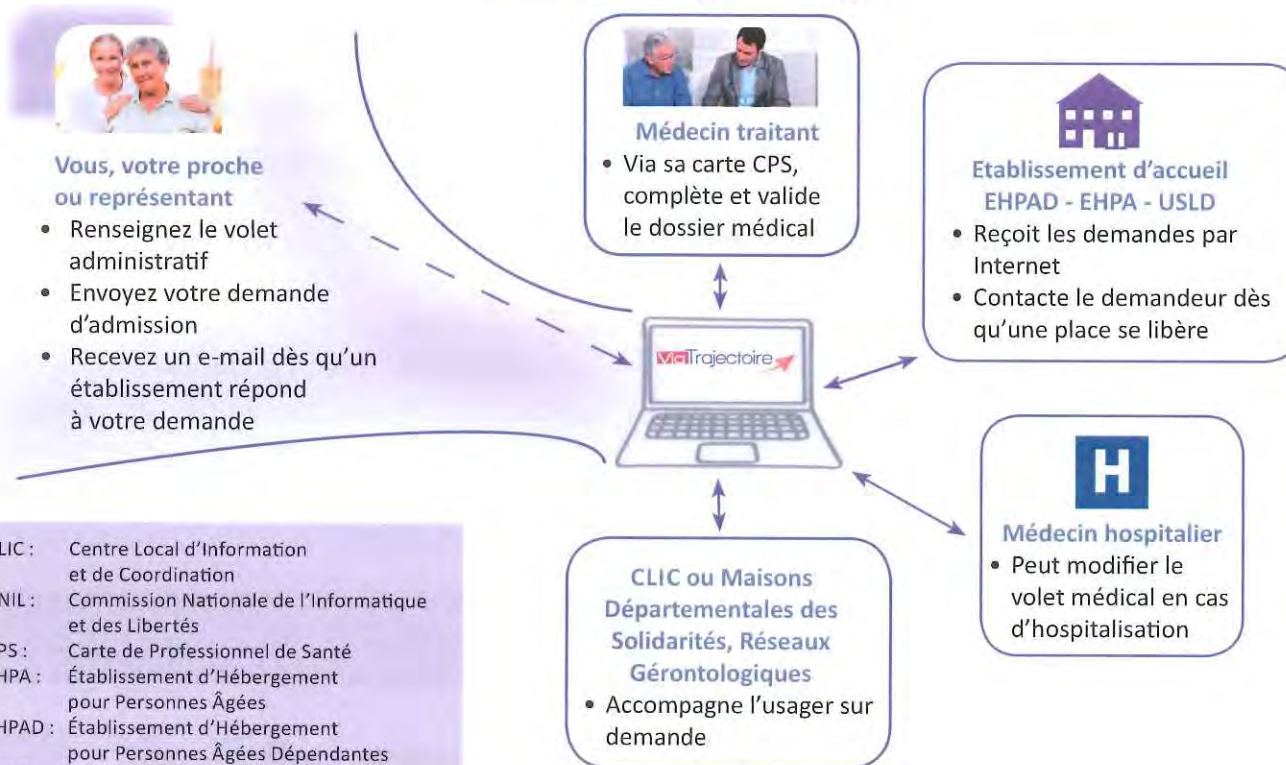
vienne

Comment ça marche ?

De la recherche jusqu'à l'entrée effective en établissement, **ViaTrajectoire** propose toute la démarche en ligne :

- Tapez **www.viatrajectoire.fr** dans la barre d'adresse de votre navigateur, sélectionnez le premier site proposé,
- Cliquez sur **ESPACE PARTICULIER**,
- Suivez la démarche en ligne,
- Conservez votre n° de dossier et mot de passe,
- Renseignez le volet administratif,
- Recherchez et présélectionnez les établissements selon vos critères : localisation, type d'hébergement, tarification, prestations de confort et soins proposés,
- Prenez rendez-vous avec votre médecin traitant afin qu'il renseigne le volet médical,
- Sur **ViaTrajectoire**, allez dans l'onglet «contacter les établissements» pour envoyer votre dossier complet.

Un dossier partagé



CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination
 CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
 CPS : Carte de Professionnel de Santé
 EHPA : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées
 EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
 USLD : Unité de Soins Longue Durée

Volet à remettre au Médecin traitant

Un de vos patients vous sollicite pour son dossier d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées. Ceci nécessite une intervention de votre part pour le remplissage du **volet médical** sur le logiciel **ViaTrajectoire** (service public, gratuit, confidentiel, sécurisé, validé par la CNIL).



Espace Médecin libéral

Comment ça marche ?

- Tapez **www.viatrajectoire.fr** dans la barre d'adresse de votre navigateur, sélectionnez le premier site proposé,
- Introduisez votre carte CPS dans votre lecteur, si problème de connexion, adressez-vous à : contact@esante-poitou-charentes.fr
- Cliquez sur « **MÉDECIN LIBÉRAL** »,
- Renseignez votre adresse email lors de la première connexion,
- Sélectionnez la ligne correspondant au dossier de votre patient,
- Complétez le volet médical et, si besoin, le volet autonomie puis validez,
- La demande peut être envoyée par votre patient, un professionnel social ou par vous-même.

Tableau de bord

Il vous donne accès aux demandes de vos patients et aux réponses des établissements en temps réel.

